



NORME DE PRODUCTION POUR LE BŒUF DURABLE



Responsabilité du présent document

La Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD) est responsable des normes. La TRCBD se réserve le droit de mettre à jour ce document à sa seule discrétion à tout moment pour en assurer la pertinence et l'efficacité. Au minimum, il est examiné tous les cinq ans parallèlement à l'examen régulier du cadre par la direction et mis à jour au besoin.

Les lecteurs doivent s'assurer qu'ils utilisent la version la plus récente de ce document et autres documents. Les versions définitives se trouvent sur le site Web de la TRCBD à crsbcertified.ca.

La TRCBD interdit toute modification, en tout ou en partie, du contenu sous quelque forme que ce soit .

La TRCBD n'est pas responsable des coûts, des pertes potentielles, réelles ou estimatives de revenus découlant des mesures prises par une personne ou une entité relativement à sa participation au programme, y compris, sans s'y limiter, toute mesure prise avant de demander à devenir participant au programme.

Versions publiées

Numéro de version	Date de publication	Description
1.0	7 décembre 2017	Première version finale publiée
1.1	18 août 2020	Objectif et champ d'application mis à jour
2.0	21 décembre 2023	Examen et mise à jour quinquennaux

Validité et transition

La version 2.0 de la Norme de production du bœuf durable de la TRCBD entrera en vigueur à compter du 21 décembre 2023 et remplacera toutes les versions précédentes.

La période de transition est d'un an. À la fin de la période de transition, tous les détenteurs de certificats devraient avoir été évalués par rapport à cette version.

Avis de non-responsabilité de la traduction

La langue officielle de la présente norme est l'anglais. Pour toute question relative à la signification précise des informations entre les copies, versions ou traductions, veuillez vous référer à la version anglaise officielle pour obtenir des éclaircissements.

Toute divergence ou différence de sens due à la traduction n'est pas contraignante et n'a aucun effet à des fins d'audit ou de certification.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, visitez le site crsb.ca.

Pour de plus amples renseignements sur le Cadre pour le bœuf durable certifié de la TRCBD, visitez le site Web crsbcertified.ca.

Les commentaires ou les questions concernant ce document peuvent être adressés à:

Courriel: info@crsbcertified.ca

Adresse: 180-6815 8th Street NE, Calgary, AB T2E 7H7

© Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD)
a division of the Canadian Cattle Association 2023

Table des matières

Introduction.....	4
Cadre de certification du bœuf durable de la TRCBD.....	4
Norme de production du bœuf durable.....	5
Exploitations éligibles	5
Lois et règlements.....	5
Exigences de la certification pour les producteurs de bœuf.....	6
Indicateurs, objectifs et exigences	6
Viabilité économique	6
Ressources naturelles.....	7
RN 1: Zones riveraines, zones humides et eau.....	8
RN 2: Santé du sol.....	9
RN 3: Séquestration du carbone et émissions	10
RN 4: Qualité de l'air	11
RN 5: Prairies, pâturages et écosystèmes	12
RN 6:: Habitat faunique.....	13
Les personnes et la communauté	14
PC 1: Santé et sécurité	15
PC 2: Équité et respect	16
PC 3: Développement de carrière	17
PC 4: Engagement communautaire	18
Santé et bien-être des animaux	19

SBA 1: Nutrition	20
SBA 2: Eau	22
SBA 3: Santé et bien-être	24
SBA 4: Élimination des produits de santé	28
SBA 5: Douleur et détresse	29
SBA 6: Euthanasie	32
SBA 7: Comportement	35
SBA 8: Stress inutile	36
Alimentation	39
AI 1:	40
AI 2:	41
Efficacité et innovation	42
EI 1: Réduire, réutiliser, recycler	43
EI 2: Consommation d'énergie	44
EI 3: Innovation and technologie	45
EI 4: Intrants agricoles	46
EI 5: Apprentissage continu	47
Défis de la mise en œuvre	48

Introduction

La Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD) est une organisation multipartite axée sur la promotion de la durabilité dans la chaîne de valeur du bœuf canadien. Elle constitue un forum national dédié à la mise en relation d'un réseau de leaders et d'intervenants engagés dans la durabilité du bœuf.

Vision: que la chaîne de valeur du bœuf canadien est un chef de file mondial en matière de durabilité environnementale, sociale et économique et qu'elle fait partie d'un système alimentaire fiable et prospère.

Mission : faire progresser, mesurer et communiquer l'amélioration continue de la durabilité de la chaîne de valeur du bœuf canadien.

La TRCBD est membre de la Table ronde mondiale sur le bœuf durable (TRMBD) et s'aligne sur les principes et les critères qui y sont établis. Les cinq principes directeurs de la durabilité du bœuf (c'est-à-dire les ressources naturelles, les personnes et la communauté, la santé et le bien-être des animaux, l'alimentation, l'efficacité et l'innovation), tels qu'ils sont définis par la TRMBD, constituent le fondement de la TRCBD et de ses membres.

À partir de ces principes directeurs, la TRCBD a défini le bœuf durable comme un produit socialement responsable, économiquement viable et respectueux de l'environnement, qui donne la priorité à la planète, aux personnes, aux animaux et au progrès.

Cadre du bœuf durable certifié TRCBD

Le cadre de certification du bœuf durable de la TRCBD (le Cadre) est un programme de certification volontaire, au niveau de l'exploitation, qui fait l'objet d'un audit par une tierce partie et qui s'adresse à la chaîne d'approvisionnement du bœuf afin de démontrer l'existence de pratiques responsables.

Les quatre éléments clés du cadre sont les suivants:

1. La Norme de production de bœuf durable et la Norme de transformation de bœuf durable, basées sur les résultats,
2. Des protocoles d'assurance fournissant des orientations et des exigences pour le processus de certification,
3. Les exigences en matière de chaîne de traçabilité décrivent les exigences techniques et administratives relatives au suivi des bovins, du bœuf et des allégations concernant le bœuf provenant d'exploitations certifiées, et
4. Les allégations de durabilité fournissant des orientations sur la manière de communiquer à propos du cadre.



Norme de production du bœuf durable

La présente Norme de production du bœuf durable précise les indicateurs, les objectifs et les exigences que les producteurs de bœuf doivent respecter pour l'évaluation, l'audit et la certification pour pouvoir affirmer que leurs bovins et leur bœuf sont gérés et approvisionnés de façon durable. Élaborée dans le cadre d'une approche collaborative et multipartite, la Norme est rédigée de manière à être axée sur les résultats, mesurable, fondée sur la science et les opinions d'experts, et à répondre aux principales préoccupations concernant la durabilité de la production de bœuf au Canada. La TRCBD maintient des directives et un soutien à la mise en œuvre dans des documents distincts.

Initialement rédigé par le Comité des indicateurs de la TRCBD, le Comité du cadre pour le bœuf durable certifié de la TRCBD est actuellement responsable de l'examen, de la révision et de l'interprétation continus de la Norme.

Exploitations éligibles

La Norme de production du bœuf durable vise toutes les exploitations laitières, de naissage, de semi-finition, de parc d'engraissement au Canada; il s'agit des exploitations qui sont actuellement visées par la certification volontaire à la Norme de production.

La certification des marchés aux enchères et des terres destinées à la production d'aliments pour animaux est actuellement exclue du champ d'application; toutefois, elle sera réexaminée dans les révisions futures de la Norme. La Table ronde canadienne sur les cultures durables établit des paramètres pour les aliments durables, et la TRCBD travaille en étroite collaboration avec elle pour faciliter l'harmonisation.

Lois et règlements

Les indicateurs reposent sur l'hypothèse que les participants se conforment à toutes les lois et réglementations applicables ; ils n'ont pas pour but de vérifier la conformité légale ou d'approuver une activité comme satisfaisant à toute exigence légale pouvant s'appliquer à une exploitation individuelle. Il incombe aux participants de s'assurer qu'ils respectent toutes les lois et réglementations applicables.

Si l'organisme de réglementation compétent juge qu'un participant est en infraction à une loi ou à un règlement, son statut dans le programme sera examiné et pourrait entraîner sa suspension ou son retrait du programme. La TRCBD et les organismes de certification ne peuvent considérer que les infractions aux lois ou règlements qui relèvent strictement du champ d'application de la norme. La TRCBD et les organismes de certification ne prendront aucune mesure ni n'évalueront aucune plainte ou appel lié à la non-conformité juridique jusqu'à ce qu'une décision ait été prise par un organisme de réglementation ou une autorité compétente. Cela comprend, le cas échéant, la mise en place d'audits déclencheurs ou d'autres mesures prises à l'appui de la plainte ou de l'appel. Même si une autorité réglementaire prend une telle décision finale, la TRCBD se réserve le droit de ne prendre aucune mesure si elle le juge nécessaire.

Avant un audit, une auto-déclaration de conformité aux lois ou réglementations applicables sera requise du producteur de bœuf. La Norme de production fait également référence à plusieurs politiques internes et procédures que les exploitations certifiées sont censées maintenir. Il est hors du champ d'application de la norme et de l'autorité de la TRCBD et de ses organismes de certification d'évaluer les implications légales ou réglementaires de telles politiques et procédures.

Exigences de certification pour les producteurs de bœuf

Chacun des cinq principes du bœuf durable (c.-à-d. les ressources naturelles, les personnes et la communauté, la santé et le bien-être des animaux, l'alimentation, l'efficacité et l'innovation) contient des indicateurs, des objectifs et des exigences en matière de certification.

Les indicateurs comprennent un système de notation à trois niveaux : Niveau Réalisation, Niveau Innovation et Niveau Excellence. La certification exige que les opérations répondent, au minimum, à l'ensemble des exigences du Niveau Réalisation pour chaque indicateur. Les niveaux Innovation et Excellence sont inclus pour encourager l'amélioration continue au fil du temps, mais ne sont pas requis pour la certification. Un seuil d'entrée est défini pour certains indicateurs, reflétant des pratiques ou des résultats inacceptables nécessitant des améliorations avant d'obtenir la certification.

Certaines exigences de la Norme ne s'appliquent qu'à des segments précis de la production de bœuf (p. ex., les parcs d'engraissement) ou des types d'exploitation (p. ex., ceux qui utilisent des intrants de cultures). Il y a aussi des inclusions dans la Norme qui sont à des fins de collecte de renseignements seulement et qui n'influent pas sur les résultats de l'audit. Lorsqu'une exigence de la Norme s'applique à un seul segment, type d'exploitation ou n'est pas évaluée dans le cadre de l'audit, une note sur l'indicateur l'indique.

L'audit sera effectué selon la fréquence définie dans les protocoles d'assurance et doit être effectué par un organisme de certification indépendant approuvé par la TRCBD.

Indicateurs, objectifs et exigences

Les exigences de la Norme de production de bœuf durable reposent sur les cinq principes de durabilité de la viande bovine du CRSB : les ressources naturelles, les personnes et la communauté, la santé et le bien-être des animaux, l'alimentation, ainsi que l'efficacité et l'innovation, soutenus par la nécessité de viabilité économique et de résilience dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du bœuf.

La Norme utilise une approche basée sur les résultats, ce qui signifie que les pratiques utilisées pour répondre aux indicateurs individuels de la norme sont ce qui est mesuré, sans spécifier les moyens d'y parvenir. Le modèle basé sur les résultats permet aux producteurs de bœuf d'adopter des pratiques durables en fonction de leur exploitation, de leur région, de leur climat, de leur type de sol, de leur style de production, etc.

Viabilité économique

L'agriculture et l'élevage sont à la fois un mode de vie et une activité économique. Le respect de la vie privée et de la confidentialité empêche l'inclusion dans la norme d'indicateurs de gestion financière sur la base desquels les exploitations individuelles sont évaluées et auditées, mais une planification et une gestion intégrées sont essentielles pour qu'une exploitation durable obtienne la certification. Par conséquent, la norme part du principe que la viabilité économique influence le comportement, la prise de décision et le potentiel d'adoption des pratiques de production pour chacun des cinq principes de durabilité. Une exploitation certifiée TRCBD est une exploitation économiquement viable qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Ressources naturelles

But : Gestion responsable des ressources naturelles pour maintenir et améliorer la santé des écosystèmes.

Tous les aspects de la production agricole et agroalimentaire dépendent de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles ou de leur interaction avec celles-ci. Alors que le changement climatique et la durabilité environnementale deviennent des sujets de plus en plus importants parmi les gouvernements, les industries et le public, la production de bœuf est discutée en tant que contributeur et élément de solution.

En particulier, la contribution de la production de bœuf au bilan carbone est souvent évoquée dans ces discussions en tant qu'émetteur de gaz à effet de serre (par exemple, les vaches émettent du méthane) et en tant que puits et séquestration de carbone (par exemple, les vastes prairies sur lesquelles la production a lieu séquestrent le carbone). Il n'existe actuellement aucun outil pratique permettant aux producteurs individuels de mesurer le bilan carbone de leur exploitation. L'indicateur relatif aux émissions et à la séquestration du carbone est donc rédigé de manière à aider les exploitations individuelles à identifier les aspects de leur activité qui influent sur la séquestration du carbone et sur les émissions potentielles (par exemple, la santé des prairies, l'efficacité de la production et de l'alimentation).

Comme le montre l'exemple du carbone, la mesure de certains processus naturels complexes au sein de l'exploitation n'est souvent pas possible d'un point de vue scientifique ou technologique, ou n'est pas réalisable d'un point de vue économique pour les producteurs individuels. Les exigences de ce principe sont conçues pour l'évaluation des exploitations individuelles et reflètent ce qui est sous le contrôle des exploitants, bien qu'il soit reconnu qu'une exploitation fait partie d'autres systèmes et qu'elle y est connectée. Par exemple, la capacité d'une exploitation à améliorer la qualité de l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau est limitée si la qualité de l'eau en amont est mauvaise. L'exploitation ne sera donc évaluée que sur la base de ce qui est sous son contrôle.

La complexité des services écologiques dans des paysages aux multiples facettes signifie que la gestion de ces services est également complexe, en particulier dans les prairies indigènes. Par exemple, l'amélioration de la faune doit être spécifique à une région, voire à un site. Il est beaucoup plus simple d'améliorer les prairies cultivées pour les espèces sauvages communes qui existent en association avec le développement humain que d'améliorer l'habitat des espèces menacées dans les prairies indigènes. Les exigences sont basées sur les résultats afin de tenir compte de ces types de situations.



**NATURAL
RESOURCES**

RESSOURCES NATURELLES

RN 1	Les zones riveraines, les zones humides, les sources d'eau de surface et souterraines et le ruissellement des nutriments sont gérés de manière responsable afin de maintenir ou d'améliorer la santé du bassin hydrographique.		
Objectif:	La santé des bassins hydrologiques doit être maintenue ou améliorée, et la dégradation de la qualité de l'eau doit être réduite au minimum.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Les zones riveraines et les zones humides seront surveillées et gérées. Les sources potentielles de contamination des cours d'eau seront identifiées et atténuées. Un permis valide d'exploitation d'alimentation en milieu confiné dans les juridictions applicables (par exemple, les parcs d'engraissement).	Un plan de gestion des pâturages qui minimise les impacts négatifs sur la qualité de l'eau est mis en œuvre lorsque les bovins sont au pâturage. Un plan de gestion des nutriments minimisant les impacts négatifs sur la qualité de l'eau est mis en œuvre lorsque les bovins sont nourris de manière intensive.	Un plan de gestion des pâturages qui minimise les impacts négatifs sur la qualité de l'eau lorsque les bovins sont en pâturage est mis en œuvre, documenté, révisé annuellement et mis à jour si nécessaire pour démontrer que des progrès ont été réalisés en vue de maintenir ou d'améliorer la santé du bassin hydrologique et de minimiser la dégradation de la qualité de l'eau. Un plan de gestion des nutriments visant à minimiser les impacts négatifs sur la qualité de l'eau lorsque les bovins sont nourris de manière intensive est mis en œuvre, documenté, révisé annuellement et mis à jour si nécessaire afin de démontrer que des progrès ont été réalisés pour maintenir ou améliorer la santé du bassin hydrologique et minimiser la dégradation de la qualité de l'eau.

RESSOURCES NATURELLES

RN 2	La santé des sols est maintenue ou améliorée.		
Objectif:	Les sols doivent être capables de soutenir la croissance des plantes sans se détériorer.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Les zones à problèmes doivent être identifiées et l'érosion, le compactage et la dégradation du sol doivent être surveillés et gérés.	Un plan de gestion des pâturages qui tient compte de la santé du sol est mis en œuvre lorsque les bovins sont au pâturage. Un plan de gestion des nutriments qui tient compte de la santé du sol est mis en œuvre lorsque les bovins sont nourris de façon intensive.	Un plan de gestion des pâturages qui tient compte de la santé des sols lorsque les bovins sont au pâturage est mis en œuvre, documenté, révisé chaque année et mis à jour si nécessaire pour démontrer que des progrès ont été réalisés en vue de maintenir ou d'améliorer la santé des sols. Un plan de gestion des nutriments qui tient compte de la santé des sols lorsque les bovins sont nourris de manière intensive est mis en œuvre, documenté, révisé chaque année et mis à jour si nécessaire. Ce plan comprend des analyses de sol, avec des taux d'application de nutriments basés sur les résultats des analyses et les besoins des cultures, afin de démontrer que des progrès ont été réalisés en vue de maintenir ou d'améliorer la santé des sols.

RESSOURCES NATURELLES

RN 3	Des pratiques qui favorisent la séquestration du carbone et minimisent les émissions sont comprises et/ou employées.		
Objectif:	Sensibiliser aux pratiques de production actuelles et évolutives et aux méthodes de mesure qui favorisent la séquestration du carbone et réduisent les émissions dans l'industrie canadienne du bœuf.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	L'exploitation détermine les secteurs de l'exploitation qui ont une incidence sur la séquestration du carbone et sur les émissions potentielles.	Adoption de pratiques favorisant la séquestration du carbone et/ou la réduction des émissions.	L'exploitation évalue la réussite des pratiques qui soutiennent la séquestration du carbone ou réduisent les émissions.

RESSOURCES NATURELLES

RN 4	La qualité de l'air pour les personnes et les animaux est gérée de façon responsable*.		
Objectif:	L'odeur et la poussière, s'il y a lieu, doivent être gérées pour les personnes et les animaux.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	La qualité de l'air intérieur et la ventilation dans les granges doivent être maintenues. L'exploitation doit être consciente des problèmes d'odeur et de poussière et doit mettre en œuvre des pratiques pour les réduire lors de plaintes du personnel ou des voisins.	Les odeurs et les poussières sont contrôlées et des pratiques de gestion sont mises en œuvre pour minimiser l'impact sur la qualité de l'air.	Un plan de gestion des odeurs et de la poussière est documenté, mis en œuvre et mis à jour régulièrement.
*Cet indicateur s'applique aux parcs d'engraissement seulement			

RESSOURCES NATURELLES

RN 5	Les prairies, les pâturages cultivés et les écosystèmes indigènes sont préservés ou améliorés*.		
Objectif:	Les prairies, les pâturages cultivés et les écosystèmes indigènes doivent être surveillés et gérés, et une approche équilibrée de gestion positive des écosystèmes est adoptée.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
Surpâturage sans plan d'amélioration.	Les prairies, les pâturages cultivés et/ou les écosystèmes indigènes doivent être surveillés et gérés (y compris pour les espèces végétales exotiques et envahissantes).	Un plan de gestion des pâturages qui minimise les impacts négatifs sur les prairies et les écosystèmes lorsque les bovins sont au pâturage est mis en œuvre.	Le plan de gestion des pâturages est documenté et révisé chaque année. Le plan comprend les buts, les objectifs, l'inventaire des ressources, la santé du sol, la surveillance, le taux de charge, le temps/saison, la durée et les aliments complémentaires et résiduels. Maintenir une couverture pérenne (prairies indigènes et cultivées) pour avoir un impact positif sur les écosystèmes.
*Cet indicateur s'applique aux exploitations qui utilisent des pâturages.			

RESSOURCES NATURELLES

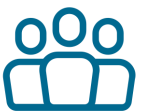
RN 6	L'habitat faunique est préservé ou amélioré, et la prévention des conflits avec la faune est gérée.		
Objectif:	Des mesures doivent être prises pour maintenir l'habitat au profit de la faune.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Les prédateurs et la faune présents dans l'exploitation sont connus et surveillés, et des pratiques de gestion visant à préserver la faune et à lutter contre les prédateurs sont adoptées.	Un registre de la faune, y compris les espèces en péril et une évaluation du risque de prédation ou de conflits entre les humains et la faune, est documenté.	Des améliorations de l'habitat ou des pratiques de réduction des conflits avec la faune et des risques de prédation ont été mises en œuvre.

Les personnes et la communauté

But : Les droits de la personne et le bien-être sont respectés et protégés grâce à des environnements de travail sains et sécuritaires. Le rôle essentiel que tous les participants à la chaîne de valeur du bœuf jouent dans leurs communautés en ce qui concerne la culture, le patrimoine, l'emploi, les droits fonciers et la santé est reconnu.

Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie canadienne et dans la vie des gens personnes et de la communauté dans laquelle ils travaillent. La TRCBD reconnaît l'importance d'un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous les travailleurs, y compris les membres de leur famille, ce qui implique que les personnes soient traitées avec équité et respect en tout temps. La TRCBD interprète cela comme la capacité à traiter des questions potentielles concernant la santé mentale, l'équité et d'autres critères sociaux et de gouvernance dans le cadre des indicateurs existants.

L'évaluation en vue de la certification va au-delà du respect de toutes les lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la législation relative à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail et la législation relative aux droits de la personne. L'intégration du développement de carrière et des opportunités de croissance, ainsi que de l'engagement communautaire dans l'évaluation d'un producteur par rapport à la Norme reconnaît l'histoire plus large de son exploitation et la façon dont il entretient des liens avec sa communauté. La possibilité pour les producteurs d'entrer en contact avec le public et de communiquer avec les consommateurs est vitale pour l'industrie.



**PEOPLE & THE
COMMUNITY**

LES PERSONNES ET LA COMMUNAUTÉ

PC 1	Un environnement de travail sain et sécuritaire est assuré.		
Objectif:	Des mesures sont prises pour réduire les risques de blessure et de maladie.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Les travailleurs sont informés des dangers (potentiels) et des mesures de contrôle et disposent de l'équipement nécessaire pour accomplir en toute sécurité les tâches qui leur sont confiées. L'équipement est entretenu de manière à assurer la sécurité du travailleur.	Une formation sur la sécurité est offerte à tous les travailleurs dans leurs domaines de travail respectifs. Les travailleurs sont encouragés à signaler les dysfonctionnements des équipements et les accidents évités de justesse.	L'exploitation dispose d'une politique ou d'un programme documenté en matière de santé et de sécurité, qui est mis en œuvre, révisé et mis à jour régulièrement. La politique/le programme comprend : une politique officielle en matière de santé et de sécurité, une évaluation des risques, des stratégies de contrôle et une formation.

LES PERSONNES ET LA COMMUNAUTÉ

PC 2	Tous les travailleurs sont traités avec équité et respect.		
Objectif:	Les travailleurs sont traités avec équité et impartialité.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Il ne doit pas y avoir de discrimination et les travailleurs doivent pouvoir exprimer leurs préoccupations concernant leur traitement sans subir de représailles.	Lorsque cela est approprié, les travailleurs sont consultés et impliqués dans la planification et les décisions opérationnelles liées à leur rôle.	L'exploitation dispose d'un code d'éthique/de conduite documenté qui est respecté.

LES PERSONNES ET LA COMMUNAUTÉ

PC 3	Des opportunités de développement de carrière sont offertes.		
Objectif:	Les travailleurs doivent recevoir une formation et d'autres possibilités de carrière pour développer leurs compétences et leur expertise.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Les travailleurs recevront une formation et d'autres opportunités liées à leur carrière pour développer leurs compétences et leur expertise.	Les performances des employés sont évaluées (de manière formelle ou informelle) au moins une fois par année. Des possibilités de mentorat sont offertes à tous les travailleurs qui le souhaitent.	Des possibilités d'apprentissage (par exemple, un programme de développement de carrière) sont offertes à tous les travailleurs qui souhaitent y participer.

LES PERSONNES ET LA COMMUNAUTÉ

PC 4	L'exploitation est impliquée dans sa communauté (la communauté est définie par chaque individu).*
Objectif:	Reconnaître les producteurs de bœuf pour leurs contributions à leur collectivité. La collectivité est définie par chaque individu.

*Cet indicateur est binaire (évalué comme "oui" ou "non applicable"). Il sert uniquement à la collecte d'informations et ne sera pas évalué dans le cadre de l'audit.

Santé et bien-être des animaux

But : Les animaux sont respectés et gérés de manière à réduire au minimum la douleur et la détresse, tout en préservant leur santé et leur bien-être.

La santé et le bien-être des animaux font l'objet d'un débat important et d'une attention particulière de la part de l'industrie et du grand public. Veiller à ce que les animaux soient en bonne santé et soignés de la meilleure façon possible est essentiel pour un système de production durable, en particulier pour la viabilité économique d'une exploitation. Il est extrêmement important de veiller à ce que la douleur subie par un animal tout au long de sa vie soit réduite au minimum, mais il arrive que des procédures douloureuses doivent être effectuées. Le nombre d'analgésiques appropriés disponibles pour le bétail est limité, mais la gestion de la douleur est un domaine d'intérêt important et évolutif, tant pour l'industrie que pour les normes, afin de garantir que les indicateurs encouragent une santé et un bien-être optimaux des animaux.

Les indicateurs de ce principe s'alignent sur le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie (2013), le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (2009) et le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux de boucherie (1998) du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). Ces codes constituent un point de référence pour presque tous les indicateurs de ce principe, car ils ont été élaborés dans le cadre d'un processus multipartite et contiennent des pratiques requises et recommandées pour les soins et la manipulation des animaux au Canada.

Si le producteur ne transporte pas les animaux, le transport après que les bovins ont quitté la ferme échappe au contrôle du producteur et n'entre pas dans le champ d'application de l'évaluation de la Norme. Cependant, il incombe au producteur de s'assurer que les animaux sont aptes au transport avant le chargement.

SBA 1	Les besoins nutritionnels des bovins sont satisfaits.		
Objectif:	Les bovins sont en bonne santé et reçoivent suffisamment de nourriture pour leur bien-être physique.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Les exigences suivantes du Code de pratique pour les bovins de boucherie sont respectées. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 2.1 : Nutrition et gestion des aliments <u>Exigences:</u> • Veiller à ce que les bovins aient accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins nutritionnels en tout temps, et maintenir une condition corporelle adéquate, en tenant compte de facteurs tels que : l'âge, la taille, le statut reproductif, l'état de santé, le niveau de production, la compétition et les conditions météorologiques. • Surveiller le comportement, le rendement, l'état corporel et la santé des bovins sur une base continue et ajuster le programme d'alimentation en conséquence.	L'une des pratiques recommandées est mise en œuvre, ou l'équivalent qui convient à l'exploitation (p. ex., les bovins sont triés et nourris en différents groupes en fonction de l'état du bétail et des conditions météorologiques). Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 2.1 : Nutrition et gestion des aliments <u>Pratiques recommandées:</u> • Tester la teneur en nutriments des ingrédients utilisés et équilibrer les rations si nécessaire. Consulter un nutritionniste pour obtenir des conseils. • Se familiariser avec les carences ou les excès potentiels en micronutriments dans votre zone géographique et utiliser des suppléments formulés de manière appropriée. • Gérer les aliments pour animaux de manière à maintenir la qualité et à réduire au minimum le gaspillage.	Deux ou plusieurs des pratiques recommandées sont mises en œuvre, ou un équivalent adapté à l'exploitation (p.ex., rations totales mélangées données au troupeau de vaches en cas de besoin ; rations modifiées en fonction du groupe de bovins ; consultation d'un nutritionniste). Code de pratiques pour les bovins de boucherie, section 2.1 : Nutrition et gestion des aliments <u>Pratiques recommandées:</u> • Tester la teneur en nutriments des ingrédients des aliments utilisés et équilibrer les rations si nécessaire. Consulter un nutritionniste pour obtenir des conseils. • Se familiariser avec les carences ou les excès potentiels en micronutriments dans votre zone géographique et utiliser des suppléments formulés de manière appropriée.

SBA 1	• Prendre rapidement des mesures correctives pour améliorer l'état corporel des bovins ayant obtenu une note de 2 ou moins (sur 5). • Prendre des mesures pour prévenir l'exposition des bovins aux toxines (comme les batteries au plomb, les engrais, les semences traitées, l'antigel, les nitrates) et pour éviter les aliments ayant des qualités physiques défavorables qui pourraient causer des blessures ou limiter la consommation. Code de pratiques pour les bovins de boucheries, Section 3.4: Sécurité et situations d'urgence <u>Exigences:</u> • Avoir un plan d'intervention d'urgence à jour pour fournir des aliments, de l'eau et des soins aux bovins en cas d'urgence. Examiner ce plan avec tout le personnel responsable afin qu'il puisse être mis en œuvre. Veiller à ce que les numéros d'urgence soient facilement accessibles et à jour.	• Éviter les changements soudains ou extrêmes de ration. • Fournir un environnement d'alimentation moins compétitif pour les bovins malades, blessés, faibles ou en convalescence.	• Gérer les aliments pour animaux de manière à maintenir la qualité et à minimiser le gaspillage. • Éviter les changements soudains ou extrêmes de ration. • Fournir un environnement d'alimentation moins compétitif pour les bovins malades, blessés, faibles ou en convalescence.
---------------------	---	---	--

SBA 2	Les bovins ont une quantité et une qualité d'eau suffisantes.		
Objectif:	Les besoins en eau des bovins doivent être satisfaits pour soutenir leurs besoins physiques, à la fois en termes de qualité et de quantité.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Les exigences suivantes du Code de pratiques pour les bovins de boucherie sont respectées. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 2.2: Eau <u>Exigences:</u> • S'assurer que les bovins ont accès à une eau potable de qualité et de quantité adéquates pour répondre à leurs besoins physiologiques. • Surveiller régulièrement les sources d'eau, les habitudes alimentaires, le comportement, les performances et la santé, et être prêt à adapter le programme d'abreuvement en conséquence. • La neige ne peut être utilisée comme seule source d'eau en hiver que si elle est en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux besoins physiologiques des animaux.	L'une des pratiques recommandées ci-dessous est mise en œuvre. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 2.2: Eau <u>Pratiques recommandées:</u> • Vérifier quotidiennement les sources d'eau automatisées pour s'assurer qu'elles sont distribuées correctement. • Tester la qualité de l'eau en cas de problèmes tels qu'une mauvaise performance, une réticence à boire ou une consommation alimentaire réduite. • Si des sources d'eau naturelles sont utilisées, fournir de l'eau dans des abreuvoirs ou des bols dans la mesure du possible pour assurer la propreté de l'approvisionnement en eau et un accès sécuritaire pour les animaux.	Deux ou plus des pratiques recommandées ci-dessous sont mises en œuvre. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 2.2: Eau <u>Pratiques recommandées:</u> • Vérifier quotidiennement les sources d'eau automatisées pour s'assurer qu'elles sont distribuées correctement. • Tester la qualité de l'eau en cas de problèmes tels qu'une mauvaise performance, une réticence à boire ou une consommation alimentaire réduite. • Si des sources d'eau naturelles sont utilisées, fournir de l'eau dans des abreuvoirs ou des bols dans la mesure du possible pour assurer la propreté de l'approvisionnement en eau et un accès sécuritaire pour les animaux.

SBA 2	• La neige ne doit pas être utilisée comme seule source d'eau pour les bovins suivants: ◦ en lactation, ou ◦ nouvellement sevrés, ou ◦ dont la note d'état corporel est inférieure à 2,5 sur 5, ou ◦ qui n'ont pas accès à des ressources alimentaires optimales ◦ seules des quantités suffisantes de neige folle et propre peuvent servir d'unique source d'eau. • Surveiller en permanence les conditions de la neige. • Préparer une source d'abreuvement de remplacement en cas de neige folle insuffisante en hiver ou d'interruption de l'alimentation en eau.	• Être conscient des signes de tension parasite (picotement) autour des sources d'eau, comme la réticence à boire ou une consommation réduite d'aliments. • Si on utilise une source naturelle d'eau gelée en hiver, fournir une aire d'eau libre de glace et empêcher les bovins d'aller dans les aires de glace mince.	• Être conscient des signes de tension parasite (picotement) autour des sources d'eau, comme la réticence à boire ou une consommation réduite d'aliments. • Si on utilise une source naturelle d'eau gelée en hiver, fournir une aire d'eau libre de glace et empêcher les bovins d'aller dans les aires de glace mince.
---------------------	--	---	---

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

SBA 3	La santé et le bien-être des animaux sont suivis et assurés conformément au Code de pratiques du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage ; les animaux malades ou blessés sont traités de manière appropriée.		
Objectif:	Les bovins doivent faire l'objet d'une surveillance continue afin de garantir un traitement ou des soins rapides et appropriés.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
Actes délibérés de maltraitance ou actes flagrants de négligence en ce qui concerne la santé et le bien-être des animaux.	Les exigences suivantes du Code de pratiques pour les bovins de boucherie sont respectées. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 1.1: Protection contre les conditions météorologiques extrêmes <u>Exigences:</u> - Les bovins doivent avoir accès à des aires, naturelles ou artificielles, qui offrent un refuge contre les conditions météorologiques susceptibles de poser des risques pour leur bien-être. - Aider rapidement tout animal individuel qui donne des signes de mal s'accommoder des conditions météorologiques (voir la liste des signes en 1.1.1 et 1.1.2). - Fournir plus d'aliments pour répondre aux besoins en énergie accrus aux animaux qui vivent un stress lié au froid.	Deux des pratiques recommandées ci-dessous sont mises en œuvre. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 2.1: Nutrition et gestion des aliments <u>Pratiques recommandées:</u> - Éviter tout changement de ration soudain ou extrême. - Fournir un environnement d'alimentation moins concurrentiel aux bovins malades, blessés, faibles ou convalescents. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.2: Animaux malades, blessés ou de réforme <u>Pratiques recommandées:</u> - Consulter un vétérinaire pour gérer toute maladie nouvelle, inconnue ou suspecte ou toute mortalité importante. - Consulter un vétérinaire si l'incidence d'une maladie connue augmente subitement.	Trois ou plus des pratiques recommandées ci-dessous sont mises en œuvre. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 2.1: Nutrition et gestion des aliments <u>Pratiques recommandées:</u> - Éviter tout changement de ration soudain ou extrême. - Fournir un environnement d'alimentation moins concurrentiel aux bovins malades, blessés, faibles ou convalescents. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.2: Animaux malades, blessés ou de réforme <u>Pratiques recommandées:</u> - Consulter un vétérinaire pour gérer toute maladie nouvelle, inconnue ou suspecte ou toute mortalité importante. - Consulter un vétérinaire si l'incidence d'une maladie connue

SBA 3	Code de pratiques sur les bovins de boucherie, Section 1.1.1: Température et humidité élevées <u>Exigences:</u> • Lorsque les bovins présentent des signes de stress causé par la chaleur, il convient d'envisager les stratégies suivantes: ○ fournir de l'ombre, ○ éviter de manipuler les bovins, ○ Nourrir les bovins au crépuscule ou à l'aube, ○ Humidifier le sol d'une partie de l'enclos, ou ○ asperger les bovins d'eau. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 1.1.2: Froid extrême <u>Exigences:</u> • Fournir une litière pour isoler contre le froid du sol et pour réduire la boue et le fumier qui s'accumulent sur la peau, ce qui peut accroître la perte de chaleur . Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.2: Animaux malades, blessés ou de réforme	• Consulter un vétérinaire pour connaître les traitements possibles les mieux appropriés à la maladie d'un animal. • Surveiller les progrès de tout animal traité. • Éliminer les animaux morts conformément aux règlements provinciaux et municipaux. Les dispositions suivantes s'appliquent uniquement aux parcs d'engraissement: Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.3.1: Gestion du risque de complexe respiratoire bovin <u>Pratiques recommandées:</u> • Classer les animaux nouvellement arrivés selon leur risque de complexe respiratoire bovin et d'autres maladies, et appliquer les protocoles de réception appropriés. • Lorsque c'est possible, acheter des veaux de source, à antécédents de vaccination et à état de santé connus.	augmente subitement. • Consulter un vétérinaire pour connaître les traitements possibles les mieux appropriés à la maladie d'un animal. • Surveiller les progrès de tout animal traité. • Éliminer les animaux morts conformément aux règlements provinciaux et municipaux. Les dispositions suivantes s'appliquent uniquement aux parcs d'engraissement: Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.3.1: Gestion du risque de complexe respiratoire bovin <u>Pratiques recommandées:</u> • Classer les animaux nouvellement arrivés selon leur risque de complexe respiratoire bovin et d'autres maladies, et appliquer les protocoles de réception appropriés. • Lorsque c'est possible, acheter des veaux de source, à antécédents de vaccination et à état de santé connus.
---------------------	--	---	---

SBA 3	<u>Exigences:</u> • Surveiller en permanence la santé des bovins afin d'assurer un traitement ou des soins rapides. • Fournir sans délai des soins, une convalescence ou un traitement appropriés aux bovins malades, blessés ou boiteux, ainsi qu'un accès aux aliments pour animaux et à l'eau. • Surveiller la réaction des animaux au traitement ou aux soins; si le premier traitement ne fonctionne pas, évaluer les options de traitement ou demander conseil à un vétérinaire. Les dispositions suivantes s'appliquent uniquement aux parcs d'engraissement: Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.3.1: Gestion du risque de complexe respiratoire bovin <u>Exigences:</u> • Surveiller le comportement des bovins nouvellement arrivés en parc d'engraissement pour faciliter la détection rapide des maladies. • Préparer une stratégie de prévention des maladies pour les nouveaux arrivants dans un parc d'engraissement.	Code de pratiques pour les bovins de boucheries, Section 3.3.2: Boiterie <u>Pratiques recommandées:</u> • Gérer les conditions des enclos de façon à minimiser la boue et l'eau stagnante. • Avec le vétérinaire, détecter et régler l'augmentation soudaine des cas de boiterie. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.3.3: Maladies nutritionnelles associées à l'alimentation avec des concentrés <u>Pratiques recommandées:</u> • Surveiller les mangeoires pour évaluer la consommation antérieure et ajuster l'alimentation en conséquence. • Inclure du fourrage à particules de longueur effective dans toutes les diètes pour réduire l'acidose ruminale subaiguë. • Penser à ajuster les rations pour prévenir les troubles digestifs lorsque la prise d'aliments est interrompue (à cause d'un orage, d'une panne d'électricité, d'un bris d'équipement, etc.).	Code de pratiques pour les bovins de boucheries, Section 3.3.2: Boiterie <u>Pratiques recommandées:</u> • Gérer les conditions des enclos de façon à minimiser la boue et l'eau stagnante. • Avec le vétérinaire, détecter et régler l'augmentation soudaine des cas de boiterie. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.3.3: Maladies nutritionnelles associées à l'alimentation avec des concentrés <u>Pratiques recommandées:</u> • Surveiller les mangeoires pour évaluer la consommation antérieure et ajuster l'alimentation en conséquence. • Inclure du fourrage à particules de longueur effective dans toutes les diètes pour réduire l'acidose ruminale subaiguë. • Penser à ajuster les rations pour prévenir les troubles digestifs lorsque la prise d'aliments est interrompue (à cause d'un orage, d'une panne d'électricité, d'un bris d'équipement, etc.).
---------------------	---	--	--

SBA 3	Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.3.2: Boiterie <u>Exigences:</u> • Fournir sans délai des soins, une convalescence ou un traitement appropriés aux bovins boiteux, ainsi qu'un accès à l'alimentation et à l'eau. • Surveiller la réaction des animaux au traitement ou aux soins; si le premier traitement ne fonctionne pas, évaluer les options de traitement ou demander conseil à un vétérinaire. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 3.3.3: Maladies nutritionnelles associées à l'alimentation avec des concentrés <u>Exigences:</u> • Concevoir, mettre en œuvre, évaluer et ajuster le programme d'alimentation pour réduire le risque de troubles liés à la nutrition et consulter le vétérinaire ou le nutritionniste le cas échéant. • Faire passer graduellement les bovins des rations à base de fourrage aux rations à base de concentrés pour éviter tout changement de régime abrupt.		
---------------------	---	--	--

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

SBA 4	Les produits de santé animale sont utilisés et éliminés de manière responsable.		
Objectif:	Les produits de santé animale devront être utilisés de manière responsable et dans le cadre d'une relation vétérinaire/client/patient valable, le cas échéant. Des efforts sont déployés pour éliminer de manière appropriée les produits de santé animale et les équipements connexes.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
Pas de relation vétérinaire-client-patient valable.	Relation vétérinaire-client-patient valable. Des procédures doivent être mises en place pour entreposer et utiliser les produits de santé animale conformément aux instructions figurant sur l'étiquette et/ou l'ordonnance du vétérinaire. Les flacons/contenants usagés et les médicaments périmés doivent être éliminés conformément aux dispositions locales en vigueur.	Registres documentés des vaccinations, des antiparasitaires et des traitements (collectifs et/ou individuels). Protocoles de santé vétérinaire documentés pour la vaccination, le contrôle des parasites et le traitement des bovins malades. Formation des travailleurs au diagnostic précis des maladies et à l'utilisation appropriée des produits de santé animale dispensée par le vétérinaire. Programme de santé du troupeau documenté, élaboré en collaboration avec le vétérinaire.	Des dossiers individuels de traitement de santé animale sont conservés. Le producteur et le vétérinaire travaillent ensemble et surveillent régulièrement les risques de maladie afin d'améliorer la santé des animaux grâce à de bonnes pratiques d'élevage. Des efforts de collaboration sont déployés pour améliorer la santé animale ou l'élevage par le biais de méthodes innovantes, telles que la participation à la recherche.

SBA 5	Des mesures sont prises pour atténuer/minimiser la douleur et la détresse des animaux.			
Objectif:	Dans la mesure du possible, la douleur des animaux doit être réduite au minimum ou atténuée lors des interventions physiques sur les bovins.			
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)	
Les exigences en matière de contrôle de la douleur énoncées dans le Code de pratiques pour les bovins de boucherie ne sont pas respectées, sauf sur recommandation d'un vétérinaire.	Les exigences suivantes du Code de pratiques pour les bovins de boucherie sont respectées. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.2 Gestion de la reproduction et du vêlage - Toute césarienne doit être exécutée par un vétérinaire ou le personnel compétent formé par un vétérinaire ou par du personnel compétent qui utilise des techniques chirurgicales reconnues, une anesthésie locale appropriée et un analgésique postopératoire. - Consulter le vétérinaire pour le contrôle de la douleur lorsqu'on pratique une ovariectomie. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.3: Identification <u>Exigence:</u> <i>Ne pas marquer les bovins mouillés, car on peut leur causer des brûlures.</i>	Deux des pratiques recommandées ci-dessous sont mises en œuvre. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.4: Ébourgeonnage et écornage <u>Pratiques recommandées:</u> - Utiliser les taureaux (génétiquement) sans cornes homozygotes lorsque c'est possible pour éliminer la nécessité de l'ébourgeonnage et de l'écornage. - Éviter l'écornage au moment du sevrage pour ne pas ajouter au stress Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.5: Castration <u>Pratiques recommandées:</u> - consulter votre vétérinaire au sujet des stratégies d'atténuation de la douleur pour la castration. - Éviter la castration au moment du sevrage pour ne pas ajouter au stress.	Trois ou plus des pratiques recommandées ci-dessous sont mises en œuvre. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.4: Ébourgeonnage et écornage <u>Pratiques recommandées:</u> - Utiliser les taureaux (génétiquement) sans cornes homozygotes lorsque c'est possible pour éliminer la nécessité de l'ébourgeonnage et de l'écornage. - Éviter l'écornage au moment du sevrage pour ne pas ajouter au stress. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.5: Castration <u>Pratiques recommandées:</u> - consulter votre vétérinaire au sujet des stratégies d'atténuation de la douleur pour la castration. - Éviter la castration au moment du sevrage pour ne pas ajouter au	

SBA 5	Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.4: Ébourgeonnage et écornage <u>Exigences:</u> • L'écornage doit être effectué par le seul personnel compétent au moyen d'outils appropriés et bien entretenus et des techniques reconnues. • Obtenir des conseils de son vétérinaire sur les moyens et la pertinence du contrôle de la douleur pour l'ébourgeonnage et l'écornage des bovins de boucherie. • Ébourgeonner les veaux le plus tôt qu'il est pratiquement possible, lorsque le développement des cornes en est encore au stade du bourgeon (habituellement 2 à 3 mois). • Utiliser un analgésique en consultation avec votre vétérinaire pour atténuer la douleur associée à l'écornage des veaux après l'attachement du bourgeon de la corne. . Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.5: Castration <u>Exigences:</u>	• Pour la castration des animaux sevrés, utiliser des bandes pour réduire les risques d'hémorragie excessive et pour la sécurité de l'intervenant . • S'assurer que la vaccination antitétanique est effective lorsqu'on applique des bandes pour castrer les taureaux de plus de 180 kg (400 lb). • Surveiller les veaux après la castration. Vérifier fréquemment les veaux pour assurer qu'ils boivent ou mangent et qu'il n'y a aucun signe d'infection ou d'hémorragie post-chirurgicale anormale. • Identifier et inscrire les bovins mal castrés ou dont les testicules ne sont pas descendus pour une gestion ultérieure appropriée.	stress. • Pour la castration des animaux sevrés, utiliser des bandes pour réduire les risques d'hémorragie excessive et pour la sécurité de l'intervenant . • S'assurer que la vaccination antitétanique est effective lorsqu'on applique des bandes pour castrer les taureaux de plus de 180 kg (400 lb). • Surveiller les veaux après la castration. Vérifier fréquemment les veaux pour assurer qu'ils boivent ou mangent et qu'il n'y a aucun signe d'infection ou d'hémorragie post-chirurgicale anormale. • Identifier et inscrire les bovins mal castrés ou dont les testicules ne sont pas descendus pour une gestion ultérieure appropriée.
---------------------	---	---	--

SBA 5

- La castration doit être effectuée par le seul personnel compétent au moyen d'instruments appropriés, propres et bien entretenus et des techniques reconnues.
- Demander les conseils du vétérinaire sur la méthode et le moment optimaux de la castration, ainsi que sur les moyens disponibles et la pertinence du contrôle de la douleur pour la castration des bovins de boucherie.
- Castrer les veaux le plus jeune qu'il est pratiquement possible.
- Utiliser un analgésique, en consultation avec le vétérinaire, pour la castration des taureaux âgés de plus de 9 mois.
- Utiliser un analgésique, en consultation avec le vétérinaire, pour la castration des taureaux âgés de plus de 6 mois.

SBA 6	Les points de décision pour l'euthanasie sont clairs et les méthodes d'euthanasie sont acceptables.		
Objectif:	Les bovins devront être euthanasiés conformément aux exigences du Code de pratiques du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
Les bovins sont euthanasiés au besoin efficacement et en temps opportun. Absence d'euthanasie conformément aux exigences du Code de pratiques pour les bovins de boucherie.	Les exigences suivantes du Code de pratique pour les bovins de boucherie sont respectées. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 6.1: Décisions sur l'euthanasie et la réforme <u>Exigences:</u> - Euthanasier ou réformer* sans retard les bovins qui: - ne récupéreront sans doute pas, - ne réagissent pas au traitement ou aux protocoles de convalescence, - vivent une douleur ou une détresse chronique, grave ou débilitante ou ne peuvent se rendre aux aliments et à l'eau ou les consommer, ou - affichent une perte de poids constante ou une émaciation	Formation des travailleurs à l'euthanasie des bovins (si les travailleurs euthanasient les animaux à la ferme). Registre des décès et des bovins euthanasiés.	Protocole écrit pour les animaux non ambulatoires ou plan précoce de récupération qui est suivi, examiné et mis à jour au besoin.

SBA 6	Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 6.2: Méthodes d'euthanasie acceptables <u>Exigences:</u> • On doit utiliser une méthode acceptable d'euthanasie des bovins (voir tableau 6.1). • L'euthanasie doit être effectuée par le personnel compétent (grâce à la formation, à l'expérience ou au mentorat). • L'équipement qui sert à l'euthanasie, comme les fusils ou les pistolets à tige pénétrante, doit être entretenu conformément aux directives du fabricant pour en assurer le bon fonctionnement. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 6.3: Confirmation de l'insensibilité et de la mort <u>Exigences:</u> • Vérifier le réflexe cornéen pour évaluer l'état de conscience de l'animal immédiatement après l'application de la méthode d'euthanasie appropriée (voir le Code).		
-------	---	--	--

SBA6

- Être prêt à appliquer une deuxième méthode si la première n'insensibilise pas l'animal.
- Confirmer la mort avant de déplacer ou de quitter l'animal (voir le Code).
- Confirmer l'insensibilité :
 - Toucher l'œil et vérifier si l'animal réagit (réflexe cornéen). Un animal insensible ne cligne pas de l'œil.
- Confirmer la mort : L'absence de battements cardiaques et de respiration doit être utilisée pour confirmer la mort:
 - Évaluer le rythme cardiaque par palpation physique ou en plaçant un stéthoscope sur la partie inférieure gauche de la poitrine de l'animal, juste derrière le coude.
 - Évaluer la respiration en observant la poitrine pour détecter tout mouvement respiratoire. Notez que la respiration peut être lente ou irrégulière chez un animal inconscient.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

SBA 7	Les aires d'alimentation et les pâturages permettent aux bovins d'exprimer des comportements normaux, y compris des postures de repos.	
Objectif:	Les bovins sont maintenus dans un environnement propice à un comportement normal dans les aires d'alimentation et les pâturages.	
Seuil d'entrée (Note: 0)		Réalisation (Note: 1)
Non, l'espace est inadéquat.		Un espace adéquat doit être prévu pour permettre aux bovins d'exprimer un comportement normal (c.-à-d. que tous les bovins sont capables de se coucher en même temps; les bovins peuvent se déplacer librement et accéder à l'alimentation et à l'eau).

SBA 8	Le stress inutile des animaux est minimisé.		
Objectif:	Les soigneurs animaliers doivent réduire au minimum le stress des bovins lors de la manipulation, du chargement / déchargement, du transport, des installations destinées aux bovins et des conditions environnementales, et reconnaître les signes de stress et y réagir de manière appropriée.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
Incapacité à comprendre et à mettre en œuvre des pratiques de manipulation peu stressantes.	Les exigences du Code de pratique pour les bovins de boucherie ci-dessous sont respectées. <u>Exigences:</u> - Le préposé aux animaux doit connaître les comportements des bovins (par formation, par expérience ou par mentorat) et utiliser des techniques de manipulation peu stressantes. - Le bâton électrique ne doit servir qu'à aider le mouvement des bovins lorsque la sécurité des animaux ou des humains est en jeu ou en dernier recours lorsque toutes les autres options sans cruauté sont épuisées et seulement lorsque les bovins ont une voie ouverte à suivre. - Ne pas utiliser le bâton électrique plusieurs fois sur un même animal. - Ne pas utiliser le bâton électrique sur les parties génitales, la face, le pis ou l'anus.	Au moins une des pratiques recommandées dans chacune des sections du code ci-dessous est mise en œuvre. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.1: Manipulation et mouvement des bovins <u>Pratiques recommandées:</u> - Ajuster les techniques de manipulation et le positionnement selon la réaction des animaux et la situation. - Suivre un cours en techniques de manipulation des bovins; mentorat/ apprentissage. - Utiliser les outils de manipulation, comme des drapeaux, des pagaies ou des hochets en plastique pour diriger le mouvement des animaux. - Évaluer régulièrement vos techniques de manipulation des bovins et les améliorer au besoin. - Les facteurs à considérer sont le pourcentage de bovins:	Deux ou plus des pratiques recommandées dans chacune des sections du code ci-dessous sont mises en œuvre. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 4.1: Manipulation et mouvement des bovins <u>Pratiques recommandées:</u> - Ajuster les techniques de manipulation et le positionnement selon la réaction des animaux et la situation. - Suivre un cours en techniques de manipulation des bovins; mentorat/ apprentissage. - Utiliser les outils de manipulation, comme des drapeaux, des pagaies ou des hochets en plastique pour diriger le mouvement des animaux. - Évaluer régulièrement vos techniques de manipulation des bovins et les améliorer au besoin. - Les facteurs à considérer sont le pourcentage de bovins:

SBA 8	• Ne pas utiliser le bâton électrique pour les veaux de moins de 3 mois qu'on peut déplacer manuellement. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 1.2: Installations pour tous les bovins <u>Exigences:</u> • Toutes les exploitations bovines doivent avoir accès à l'équipement ou aux installations nécessaires à la manipulation, à la contention, au traitement, à la ségrégation, au chargement et au déchargement sécuritaires des animaux. • Assurer une traction dans les aires de manipulation pour minimiser les glissades et les chutes des bovins. L'exploitation doit connaître le Code de pratique recommandé pour les soins et la manipulation des animaux de ferme : Transport (CARC, 2001).	○ qui tombent (le ventre ou le torse touche le sol) pendant la manipulation, ○ qui trébuchent (contact du genou avec le sol) après sortie du couloir de contention, ○ exigent le recours au bâton électrique pour bouger, ○ courent ou sautent en sortant du couloir de contention, et ○ qui vocalisent à cause de la contention. • Toute hausse du niveau des incidents de manipulation ci-dessus indique qu'il faut apporter des changements à l'éclairage, au niveau de bruit, à l'équipement, aux méthodes de manipulation ou à l'environnement. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 1.2: Installations pour tous les bovins <u>Pratiques recommandées:</u> • Veiller à ce que toutes les installations et zones réservées aux bovins soient sécuritaires et exemptes de tout risque de blessure. • Veillez à ce que les dispositifs de contention soient utilisés correctement. Une pression douloureuse ou inconfortable peut	○ qui tombent (le ventre ou le torse touche le sol) pendant la manipulation, ○ qui trébuchent (contact du genou avec le sol) après sortie du couloir de contention, ○ exigent le recours au bâton électrique pour bouger, ○ courent ou sautent en sortant du couloir de contention, et ○ qui vocalisent à cause de la contention. • Toute hausse du niveau des incidents de manipulation ci-dessus indique qu'il faut apporter des changements à l'éclairage, au niveau de bruit, à l'équipement, aux méthodes de manipulation ou à l'environnement. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 1.2: Installations pour tous les bovins <u>Pratiques recommandées:</u> • Veiller à ce que toutes les installations et zones réservées aux bovins soient sécuritaires et exemptes de tout risque de blessure. • Veillez à ce que les dispositifs de contention soient utilisés correctement. Une pression douloureuse ou inconfortable peut
---------------------	--	---	---

SBA 8		faire paniquer les bovins et doit être évitée. • Réduire au minimum le bruit des équipements de manutention pour faciliter les déplacements. Les sons aigus sont particulièrement dérangeants pour les bovins. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 5.3: Embarquement et réception <u>Pratiques recommandées:</u> • Les bovins devraient disposer de suffisamment d'espace au sol dans un véhicule pour maintenir leur équilibre et changer de position à l'intérieur du compartiment. • Éliminer les espaces entre l'extrémité de la rampe de chargement et le véhicule. • S'assurer que la zone de chargement permet une circulation facile des bovins pour entrer et sortir du véhicule. éviter tout changement important de la hauteur du plancher ou les distractions. Il faut utiliser une rampe si la différence de hauteur entre la surface de chargement et le plancher du véhicule est assez importante pour causer de la rétivité.	faire paniquer les bovins et doit être évitée. • Réduire au minimum le bruit des équipements de manutention pour faciliter les déplacements. Les sons aigus sont particulièrement dérangeants pour les bovins. Code de pratiques pour les bovins de boucherie, Section 5.3: Embarquement et réception <u>Pratiques recommandées:</u> • Les bovins devraient disposer de suffisamment d'espace au sol dans un véhicule pour maintenir leur équilibre et changer de position à l'intérieur du compartiment. • Éliminer les espaces entre l'extrémité de la rampe de chargement et le véhicule. • S'assurer que la zone de chargement permet une circulation facile des bovins pour entrer et sortir du véhicule. éviter tout changement important de la hauteur du plancher ou les distractions. Il faut utiliser une rampe si la différence de hauteur entre la surface de chargement et le plancher du véhicule est assez importante pour causer de la rétivité.
---------------------	--	--	--

SBA 8

- Planifier l'embarquement et le transport de façon à éviter les longues attentes en transit (p. ex., frontières) ou à la destination (p. ex., abattoirs)
- Tout endroit qui reçoit des bovins doit disposer de personnel et d'installations qui répondent aux besoins des animaux à leur arrivée, comme de l'eau et des aliments.

- Planifier l'embarquement et le transport de façon à éviter les longues attentes en transit (p. ex., frontières) ou à la destination (p. ex., abattoirs)
- Tout endroit qui reçoit des bovins doit disposer de personnel et d'installations qui répondent aux besoins des animaux à leur arrivée, comme de l'eau et des aliments.

Alimentation

But: La salubrité et la qualité des produits de bœuf sont assurées et les systèmes d'échange d'informations qui favorisent la durabilité sont utilisés.

En réponse à ce que l'on a appelé une crise alimentaire mondiale permanente, les conversations sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables sont devenues monnaie courante. Les systèmes alimentaires doivent être en mesure de fournir des régimes alimentaires sains et abordables, produits de manière durable et résiliente.

Les limites de la sécurité alimentaire peuvent être difficiles à définir, et les exigences de la Norme n'évaluent que ce qui est sous le contrôle et donc la responsabilité d'un exploitant individuel. Des plans efficaces de sécurité alimentaire, des systèmes de traçabilité et de partage d'informations, ainsi qu'une surveillance gouvernementale par l'Agence canadienne d'inspection des aliments sont des facteurs qui contribuent à une production de bœuf sain à travers le Canada.

Pour cette Norme, la TRCBD définit le bœuf de qualité comme ne faisant pas uniquement référence aux catégories de qualité du bœuf canadien, car de nombreuses pratiques de production contribuent à une définition plus large de la qualité. À cette fin, la qualité du bœuf devrait être mesurée et vérifiée par les pratiques de production qui peuvent inclure la gestion de la santé des bovins, la croissance, la manipulation et la transformation, les pratiques d'alimentation, la génétique et la création d'un environnement qui minimise le stress, les défauts de la carcasse et les maladies. Ces mesures permettent d'offrir au consommateur une expérience cohérente avec un niveau élevé de tendreté, de jutosité et de saveur.





NORME DE PRODUCTION POUR LE BŒUF DURABLE



ALIMENTATION

AI 1	L'exploitation contribue à la production d'aliments sains.		
Objectif:	Des mesures sont prises dans l'exploitation de production de bœuf pour soutenir la salubrité alimentaire.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
Expédier sciemment des bovins qui se retrouveront immédiatement à l'abattage avant la fin du délai de retrait des médicaments ou avec des aiguilles cassées sans en informer le prochain propriétaire.	En cas d'administration d'un produit ou d'un dosage non prévu, l'exploitation doit collaborer avec un vétérinaire bovin agréé afin de déterminer la période de retrait appropriée du médicament. Les aiguilles brisées suspectes et les autres risques physiques doivent être gérés de manière appropriée afin d'éviter toute entrée dans la chaîne alimentaire. Les aliments pour ruminants et pour non-ruminants sont entreposés séparément et des équipements distincts sont utilisés pour le mélange. Les périodes de retrait des produits de santé animale doivent être respectées avant l'envoi des bovins à l'abattoir.	La formation sur la salubrité des aliments à la ferme a été complétée (p. ex., par l'intermédiaire de programmes d'associations industrielles ou de cliniques vétérinaires).	L'exploitation peut démontrer, au moyen de registres documentés, comment elle a vérifié les expéditions d'animaux à l'abattage pour lesquels les délais de retrait ont été respectés.

ALIMENTATION

AI 2	L'exploitation contribue à la production de bœuf de qualité.		
Objectif:	L'exploitation doit connaître et/ou adopter des pratiques de gestion qui visent à améliorer la qualité du bœuf.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	L'exploitation doit être consciente des facteurs qui influent sur la qualité du bœuf.	Des pratiques de gestion des animaux sont employées pour optimiser la production de bœuf de qualité.	L'exploitation dispose d'une stratégie documentée pour améliorer la qualité du bœuf.

Efficacité et innovation

But: Encourager l'adoption de l'innovation et des avancées technologiques pour optimiser la production, améliorer l'efficacité et réduire les déchets, afin de renforcer la résilience économique des exploitations individuelles et de l'industrie.

La durabilité est largement reconnue comme un processus d'amélioration continue, et non comme une destination fixe. De nombreuses exploitations sont déjà très efficaces grâce à la recherche agricole moderne et à l'innovation technologique, comme les machines modernisées et les technologies génétiques améliorées, mais les producteurs cherchent toujours à accroître l'efficacité de leurs exploitations. Il est important de noter que l'utilisation de nouvelles technologies et d'innovations doit se faire de manière responsable et non au détriment d'autres principes (p.ex., le soin des animaux ne doit pas être compromis pour des gains d'efficacité), et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables. Ce principe n'interdit ni n'exige l'utilisation d'une technologie ou d'une innovation, mais insiste plutôt sur son utilisation responsable.

Développer un système continu et durable n'est pas sans défis. L'adaptabilité de l'innovation à des exploitations de tailles variées et la disponibilité de la technologie dans différentes régions, notamment dans les zones rurales, doivent être pratiques. Les producteurs devraient être autorisés à adopter l'innovation et à améliorer l'efficacité à un coût réaliste sans pénaliser les premiers à l'adopter.



**EFFICIENCY &
INNOVATION**

EFFICACITÉ ET INNOVATION

EI 1	L'exploitation réduit, réutilise et recycle, lorsque des installations, des services et des technologies existent ou deviennent disponibles.		
Objectif:	L'exploitation doit réduire, réutiliser et recycler dans la mesure du possible.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	L'exploitation doit identifier les types de déchets (non nutritifs) qu'elle génère et s'efforcer de les réduire.	L'exploitation réduit, réutilise ou recycle les articles liés à la ferme ou au ranch, en fonction de la disponibilité locale des services.	L'exploitation met en œuvre une stratégie de réutilisation et/ou de recyclage et peut démontrer une réduction des déchets.

EFFICACITÉ ET INNOVATION

EI 2	Les ressources énergétiques sont utilisées de manière responsable.		
Objectif:	Des sources d'énergie efficaces sont envisagées et adoptées, dans la mesure du possible.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	L'exploitation doit identifier et surveiller leurs apports énergétiques, y compris le carburant.	Des options écoénergétiques sont mises en œuvre lorsque cela est possible.	Des options écoénergétiques sont adoptées, les efficacités sont mesurées, et des progrès positifs dans l'utilisation de l'énergie sont démontrés.

EFFICACITÉ ET INNOVATION

EI 3	L'innovation et la technologie sont utilisées pour améliorer la production responsable.		
Objectif:	L'innovation et la technologie doivent être utilisées pour améliorer l'efficacité de la production de manière responsable.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	L'exploitation doit avoir des objectifs de productivité des animaux et des terres.	Des pratiques visant à améliorer l'efficacité de la production sont utilisées.	L'exploitation surveille et documente les performances des bovins et des terres et démontre les progrès accomplis.

EFFICACITÉ ET INNOVATION

EI 4	Les intrants agricoles sont utilisés, entreposés et éliminés de manière sécuritaire et responsable*.		
Objectif:	Les intrants agricoles tels que les engrais, les pesticides et les fongicides doivent être utilisés, entreposés et éliminés d'une manière sécuritaire et responsable.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Les intrants agricoles sont entreposés de manière à réduire les risques de contamination et de pollution. Les intrants agricoles sont utilisés conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. Les intrants agricoles sont éliminés en fonction des disponibilités locales (ou réutilisés).	Les personnes qui utilisent des intrants agricoles sont formées à la manipulation et à l'application sécuritaires de ces produits. Les déversements sont gérés de manière appropriée. L'exploitation est gérée conformément à un plan de gestion des nutriments 4R et/ou à un plan de lutte intégrée contre les ravageurs.	Les plans 4R et/ou de lutte intégrée contre les ravageurs sont documentés et révisés chaque année et appliqués de manière précise, conformément aux recommandations de l'étiquette ou des analyses de sol. Un plan d'urgence en cas de déversement est en place et documenté.
*Cet indicateur ne s'applique qu'aux producteurs qui utilisent des intrants agricoles.			

EFFICACITÉ ET INNOVATION

El 5	La production de bœuf fait l'objet d'un apprentissage continu.		
Objectif:	Un apprentissage continu sur la durabilité de la production de bœuf doit être entrepris.		
Seuil d'entrée (Note: 0)	Réalisation (Note: 1)	Innovation (Note: 2)	Excellence (Note: 3)
	Au cours des cinq dernières années, l'exploitation peut démontrer l'application de l'apprentissage dans <u>l'un des cinq principes</u> du bœuf durable (ressources naturelles, personnes et communauté, santé et bien-être des animaux, alimentation, efficacité et innovation).	Au cours des cinq dernières années, l'exploitation peut démontrer l'application de l'apprentissage dans <u>trois des cinq principes</u> du bœuf durable (ressources naturelles, personnes et communauté, santé et bien-être des animaux, alimentation, efficacité et innovation).	Au cours des cinq dernières années, l'exploitation peut démontrer l'application de l'apprentissage dans <u>les cinq principes</u> du bœuf durable (ressources naturelles, personnes et communauté, santé et bien-être des animaux, alimentation, efficacité et innovation).

Les défis de la mise en œuvre

La TRCBD reconnaît que la mise en œuvre de la Norme peut présenter des défis. Parmi ces défis, on peut citer:

- augmentation des coûts et des délais,
- manque de ressources financières,
- manque d'incitatifs financiers pour changer les pratiques actuelles,
- manque de sensibilisation et d'éducation à l'égard de certains des sujets que les indicateurs tentent d'aborder,
- manque d'outils pratiques fondés sur la science pour mesurer les résultats avec précision,
- manque de clarté quant aux indicateurs et à la façon de les atteindre,
- manque d'accès aux médicaments approuvés pour le traitement des animaux au Canada,
- pénurie de main-d'œuvre et de personnel formé,
- conditions environnementales défavorables (p. ex., « Actes de Dieu »),
- mauvaise interprétation de l'information,
- idées fausses du public sur les pratiques de l'industrie et le développement durable,
- compromis entre la mise en œuvre de certains indicateurs et la viabilité économique, et
- conflits potentiels entre la mise en œuvre des indicateurs.

La TRCBD poursuit ses efforts pour relever bon nombre de ces défis grâce à ses quatre piliers de travail.